

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1 ^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Christophe LETHENET
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Dominique
BOURGOIS - Jean-Pierre **BRETON** - Christine **BUATOIS** - Thierry **BUATOIS** - Sandrine
CHAINARD - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Michel de **LANVERSIN** -
Alphée **DELECLUSE** - Patrick **DEPELLEY** - Roger **DONGUY** - Christian **FOURGEOT** -
Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - David
GREGOIRE - Hervé **JUILLET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** -
Guy **OEILLET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe
ROUBALLAY - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** – Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** – Sylvie **BOUDOT** – Nathalie
BRUNEL – Patrick **BURDY** – Jacques **CHARVET** – Yann **CHEVAUCHET** – Edouard
CHOPLAIN - Bernadette **de SAINT JEAN** – Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane
GIRAUD-CARRIER - Evelyne **GROS** - Jacques **LACROUTE** – Ginette **PATISSIER** - Pascale
PIERRE – Alain **RAQUIN** – William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN**

Directeur général : Claude **PATARD**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1 - <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée générale du 2 mai 2011</i>	<i>6</i>
1.2 - <i>Rapport d'activité 2010 de la CCI.....</i>	<i>6</i>
II – Accueil des nouveaux membres associés.....	6 à 7
III – Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 2 mai 2011.....	7
IV – Examen du budget exécuté 2010	7 à 17
V – Délibérations	
5.1 - <i>Plan de mandature 2011 – 2015 : adoption</i>	<i>17</i>
5.2 - <i>Exonération de la « taxe pour frais de CCI » pour certaines entreprises nouvelles créées en 2011</i>	<i>18</i>
5.3 - <i>Modification du règlement intérieur de la CCI de Saône-et-Loire</i>	<i>18 à 19</i>
5.4 - <i>Nomination du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.....</i>	<i>19 à 20</i>
5.5 - <i>Attribution des marchés pour les travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile.....</i>	<i>20 à 21</i>
VI – Activités consulaires : Compte-rendu d'activité des Commissions	21 à 24
6.1 - <i>Commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme du 23.05.11.....</i>	<i>21 à 22</i>
6.2 - <i>Commission Industrie, Services aux Entreprises et Environnement du 21.06.11</i>	<i>22 à 23</i>
6.3 - <i>Commission Professionnelle et Emploi du 22.06.11</i>	<i>23 à 24</i>
6.4 - <i>Commission Commerce et Services aux Particuliers du 27.06.11</i>	<i>24</i>
VII – Baromètre Bourguignon des Affaires	25
VIII – Questions diverses : Informations	25 à 27
8.1 - <i>Désignation des membres associés de la CCI de la Région Bourgogne</i>	<i>25</i>
8.2 - <i>Information sur les appels d'offres et marchés publics.....</i>	<i>25 à 26</i>
8.3 - <i>Désignations complémentaires au sein de Commissions et/ou Instances</i>	<i>27</i>
IX – Conclusion : Intervention de M. le Préfet de Saône-et-Loire.....	28

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 27 JUN 2011 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Sandrine **CHAINARD**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAX** - Jean-Paul **BARBEY** - Jean-Luc **BARNAUD** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Thierry **BUATOIS** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Michel de **LANVERSIN** - Alphée **DELECLUSE** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Bernard **ECHALIER** - Christian **FOURGEOT** - Alain **GAUTHEY** - David **GREGOIRE** - Christophe **LETHENET** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Gérard **MOREL** - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Alain **THOUVENOT** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Nathalie **BRUNEL** – Bernadette **de SAINT JEAN** – Evelyne **GROS** – Pascale **PIERRE** –

MM : Jacques **CHARVET** – Yann **CHEVAUCHET** – Edouard **CHOPLAIN** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Jacques **LACROUTE** - William **ROUSSOT**

Conseillers Techniques :

- Claude **BOULIER**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Jean-François **BEAUCAMP**, représentant Alain-Pierre **MARTIN**, Directeur Départemental de la Banque de France
- Robert **MARTIN**, représentant Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

Commissaire aux comptes :

- Thierry **RIZZA**

Participaient également :

Permanents :

Claude **PATARD**, Directeur général, Pascal **LEYES**, Directeur général adjoint, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Michel **MOREAU**, Bernard **PAILLARD**, Marie-Anne **PATISSIER**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** - Christine **BUATOIS** - Catherine **FOURNET**

MM : Charles **BECKER** - Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Roger **DONGUY** - Pierre **GARMIER** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Hervé **JUILLET** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Vincent **LONGUEVILLE** - Pierre **MARSAGLIA** - Guy **OEILLET** - Joël **PAUCHARD** - Philippe **ROUBALLAY** - Yves **TOITOT** -

Membres associés :

Mmes : Nathalie **DURAND** – Ginette **PATISSIER** -

MM : Paul **ALEXANDRE** – Roland **BACHELARD** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Pascal **DUMONT** – Alain **RAQUIN** – René **TABAKIAN**

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Arnaud **MONTEBOURG**, Président du Conseil Général de Saône et Loire
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Dominique **LOUIS** , Directeur Interrégional de Voies Navigables de France

Commissaire aux comptes :

Christophe **ALEXANDRE**

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

Cette assemblée générale d'été est pour notre CCI l'occasion de faire le bilan sur l'activité 2010 et sur les comptes de la même année.

Le rapport d'activité 2010 qui vous est présenté aujourd'hui met en valeur les actions nombreuses de notre CCI au service des entreprises et du développement économique de la Saône-et-Loire.

En 2010, la formation initiale et continue a tenu une place importante puisque nous avons accueilli près de 6 000 stagiaires, apprentis et étudiants dans nos différentes structures de formation. Un point particulier sur l'action de nos Centres de Formation d'Apprentis de Mâcon et de Mercurey qui accueillent près de 2 000 apprentis et sur la vigoureuse campagne de promotion de l'apprentissage réalisée par notre CCI tout au long de l'année 2010 et qui se poursuit en 2011.

A ce propos, je voudrais dire et redire notre foi en la formation par apprentissage et dire que tout doit être mis en œuvre, notamment au niveau des services de l'Etat pour inciter les employeurs à y recourir largement.

Par ailleurs, il faut noter que les travaux d'agrandissement et de rénovation du CFA de Mâcon vont débuter prochainement, que d'ores et déjà l'ANFA et le Conseil régional de Bourgogne ont décidé de subventionner cette opération et que nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat à une demande de subvention à hauteur de 453 200 euros.

Les autres activités de la CCI, l'appui et le conseil aux entreprises, notre cœur historique de métier, l'information économique et la gestion des équipements ont connu en 2010, comme vous pourrez le constater, une activité soutenue.

Je soulignerai spécialement la participation active de la CCI au débat public sur l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA et notre engagement pour la mise en concession. Nous attendons avec confiance la décision de l'Etat qui devrait intervenir très prochainement.

Les comptes 2010 sont satisfaisants et traduisent une gestion saine et prudente permettant d'aborder dans de bonnes conditions, la réforme du réseau consulaire et la baisse programmée de nos recettes fiscales.

Pour l'avenir, nous aurons à approuver définitivement notre plan-projet de mandature pour 2011-2015. Ce projet a fait l'objet d'un important travail du Bureau, des commissions et des services de la CCI. Il nous faut maintenant le mettre en œuvre dans le nouveau contexte consulaire régional.

Comme prévu lors de la dernière assemblée générale, vous avez reçu un projet de règlement intérieur qui tient compte des préconisations votées par l'A.C.F.C.I. le 21 juin 2011 et qui reprend certaines dispositions du règlement intérieur en vigueur à ce jour à la CCI 71.

Nous terminerons notre assemblée générale sur le Baromètre Bourguignon des Affaires qui montre une augmentation de l'indice de confiance des chefs d'entreprises bourguignons, notamment dans notre département où la quasi-totalité des soldes par indicateur (activités, finances, investissements, emploi) sont positifs, à l'exception de l'indicateur « marges », encore en baisse pour 4 entreprises sur 10.

Au niveau des secteurs d'activités, pour l'industrie, il faut signaler un semestre très favorable sur tous les indicateurs, pour le commerce, un bon premier semestre, pour les services, un semestre tendant vers la stabilité, tandis que le BTP reste toujours en difficulté.

On peut donc dire que l'on sort de la crise et que les perspectives sont meilleures.

==

Je vous propose maintenant de passer à notre ordre du jour auquel les deux points suivants ont été ajoutés :

- La nomination du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- L'attribution des marchés pour les travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA automobile,

sur lesquels, si personne ne s'oppose à la modification de l'ordre du jour, nous vous demanderons de délibérer. »

* * *

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent le Président à ajouter ces délibérations à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

1.1 - Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 2 Mai 2011

Michel CARADOT, Directeur de l'Information économique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 2 mai 2011.

1.2 – Rapport d'activité 2010 de la CCI

Claude PATARD présente à l'Assemblée, le rapport d'activité 2010 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Ce document, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, retrace les actions importantes de la CCI en 2010. A noter, parmi ces principales actions, les mesures prises en faveur de l'alternance et de l'apprentissage. Un document de deux pages, remis à l'ensemble des membres, présente les mesures prises par la CCI dans ce domaine, dont elle a fait, depuis de nombreuses années, une de ses priorités.

II – ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ASSOCIES

11 membres associés ont été désignés lors de l'Assemblée Générale du 2 mai dernier, pour venir compléter la liste des 9 membres déjà installés.

Le Président ECHALIER accueille aujourd'hui et installe comme membres associés :

- Roland **BACHELARD**, Gérant de la Société LONDORA, constructions et activités connexes à CHATENOY-LE-ROYAL (excusé)
- Sylvie **BOUDOT**, directrice de l'agence de publicité PAS A PAS au CREUSOT
- Nathalie **BRUNEL**, MR BRICOLAGE à PARAY LE MONIAL
- Patrick **BURDY**, Société KP1, bâtiments-béton à CIEL (excusé)
- Jacques **CHARVET**, Directeur général délégué de la SA DESPLAT, récupération de déchets triés à CRISSEY

- Yann **CHEVAUCHET**, Président de la SAS SIX M, installateur en Génie Climatique à DRACY LE FORT
- Edouard **CHOPLAIN**, Co-gérant de la société C2iP, conseil en informatique à BUXY
- Pascal **DUMONT**, SARL Nouvelle Luziesa, mécanique à DRACY LE FORT (excusé)
- Ginette **PATISSIER**, Gérante de la SARL Capital Culturel Européen, agence de voyages à CHARNAY-LES-MACON (excusée)
- Alain **RAQUIN**, SARL AR'MODELAGES, à MELAY (excusé)
- William **ROUSSOT**, SARL RLT Logistique à CHALON

Claude PATARD donne ensuite lecture de l'article 17 du règlement intérieur de la CCI, sur le rôle et les attributions des Membres Associés.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 MAI 2011

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 mai 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

IV – EXAMEN DU BUDGET EXECUTE 2010

RAPPORTEUR : Jean-Pierre RIFFIER

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier de la CCI, présente les comptes de l'exercice 2010 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire (cf. annexe 1).

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés aux membres avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Il rappelle que ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de nos deux commissaires aux comptes à savoir Thierry RIZZA du cabinet Grant Thornton et Christophe ALEXANDRE du cabinet Novances,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le mardi 31 mai sous la présidence de Alain GAUTHEY,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 7 Juin 2011.

I - COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS PAR SERVICES

1) Service Général (page 2/14)

Ce service regroupe l'Administration Générale, l'Appui et Conseil aux Entreprises, le CFE, la Revue ActuEco, l'Information Economique et les Activités d'Intérêt Général.

Il reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités. Il gère la trésorerie de la CCI.

L'excédent comptable de ce service **est de 1 186 086.37 €.**

Ce service prend notamment en compte :

- les engagements sociaux liés au statut du personnel des CCI (allocations d'ancienneté, de fin de carrière, médailles du travail, compte épargne temps, gestion du risque chômage et mutuelle).
- la participation en tant que partenaire de l'association Saône et Loire Partenaires au salon Cité 71.
- l'organisation du salon FACE (forum annuel de la compétitivité de l'entreprise) à Chalon-sur-Saône.
- la poursuite du programme de mandature ACTIC (Achat Ville, Espace numérique professionnel à Ecuisses, Télécentre Mâcon et Ecuisses).
- le financement des actions du pôle « création transmission » : Transcommerce, Entrez dans l'Entreprise, Entreprendre en France, Phase 1 du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise - NACRE -, suivi post-crédation personnalisé de bénéficiaires d'un prêt d'honneur dans le cadre de l'opération « Je crée en Bourgogne » et PMI Contact.
- deux actions de sensibilisation et d'accompagnement de GPEC à savoir :
 - ◆ un DIAG RH-Compétences concernant 20 entreprises sur le bassin chalonnois dont le financement est assuré en partenariat avec la DIRECCTE UT 71 et le Conseil Régional de Bourgogne.
 - ◆ un DIAG Innovation et RH de 7 entreprises du secteur textile sur l'ensemble du département de Saône et Loire, financé en partenariat avec la DIRECCTE Bourgogne.
- la création d'un portail internet ABIA avec le soutien financier de la DIRECCTE Bourgogne.
- le financement des structures de développement (ADEMVAL, ADERC, Pôle Territorial Charolais Brionnais, CMD, APRA, Bresse Initiative, Acte, Bourgogne Développement).
- le fonds de concours aux actions commerciales et touristiques.
- la création d'une Cellule de Reclassement Inter-Entreprises sur le département de Saône et Loire au profit des salariés des entreprises dont le licenciement économique est envisagé ou prononcé ou dont la rupture ou la non reconduction du contrat serait consécutive à des difficultés économiques avec un objectif de 250 personnes à reclasser. Cette opération est financée par le Conseil Régional de Bourgogne, le FSE et La DIRECCTE Bourgogne.
- la participation de la CCI 71 à l'étude sur les flux de consommation en Bourgogne (AID Observatoire) et à l'étude d'image et de positionnement marketing de la Saône et Loire en partenariat avec le Conseil Général et dans le prolongement de l'opération Saône et Loire 2015.
- la réalisation en partenariat avec la direction Départementale des Territoires 71 d'un observatoire des zones d'activité en Saône et Loire.
- le programme de travaux de rénovation des bâtiments s'inscrivant dans le lancement d'une opération « économies d'énergie » pour 598 000 €, dont 535 000 € immobilisés.
- la rénovation de la toiture de la salle Guérin à Mâcon pour 98 500 €.
- le solde des travaux de l'hôtel consulaire de Chalon sur Saône pour 346 000 €.

Des économies ont été faites sur certains postes de charges notamment au niveau des services extérieurs (travaux d'impression, entretien, études..) et des autres services extérieurs (honoraires concernant la Cellule de Reclassement qui ont été totalement inscrits en 2010 alors que cette opération se poursuit en 2011, déplacements, missions, affranchissements, téléphone..).

Les frais de personnel sont réalisés pour un montant de 4 334 000 € (- 263 000 € par rapport au budget).

Les charges exceptionnelles correspondent notamment à la valeur comptable des immobilisations financières cédées (fonds associatif Tellines, SEM Parc Expo Chalon-sur-Saône), à l'annulation d'une créance irrécouvrable « Décide », dont le montant avait été provisionné et à des cotisations

réglées à notre organisme de chômage (la CMAC) pour les CDD et les départs en congés de fin d'activité.

On note une économie par rapport au budget au niveau des dotations aux amortissements (115 000 €) et des provisions pour engagements sociaux (allocation de fin de carrière et mutuelle suite à l'allongement de la durée du travail) pour 350 000 €.

Par ailleurs, une provision de 300 000 €, non inscrites au budget, a été constituée concernant les mouvements de personnel prévisibles.

Des rôles supplémentaires de ressource fiscale ont été perçus pour 78 000 €.

Les subventions inscrites au budget pour 617 000 € ont été réalisées pour 232 000 €. L'écart porte sur la Cellule de Reclassement dont l'essentiel des recettes interviendra en 2011.

Les produits financiers prévus au budget pour 180 000 € sont réalisés pour 255 000 €.

Des produits exceptionnels ont été perçus provenant :

- ◆ des cessions d'immobilisations financières (fonds associatif Tellines et SEM Parc Expo de Chalon) pour 278 000 €.
- ◆ des réintégrations de subventions d'équipement au compte de résultat et d'une annulation de créance (29 000 €).

Des provisions ont été reprises au 31/12/2010 concernant notamment :

- ◆ la mutuelle, suite à l'allongement de l'âge de départ en retraite (132 000 €).
- ◆ les immobilisations financières dépréciées en 2010 (44 000€)
- ◆ des créances irrécouvrables (Décide) pour 46 000 €

2) CCI Formation 71 (page 3/14)

L'exercice 2010 se solde par un **déficit de 141 210.58 €** pour un budget prévu en équilibre dû principalement à des ventes de stages inférieures aux prévisions.

Au niveau du poste « achats » les honoraires d'intervenants formation sont en dépassement de 57 000 € par rapport au budget.

Les autres charges de gestion courante correspondent à des créances clients irrécouvrables.

La contribution de la CCI sur la ressource fiscale est reconduite pour un montant identique à celui de 2009.

Les frais de personnel sont en baisse de 9 % par rapport à 2009, d'une part du fait transfert d'un agent dans un autre service et d'autre part d'une réduction de 73 000 € des salaires des vacataires par rapport au budget.

Le chiffre d'affaires accuse également un écart négatif par rapport à 2009 (- 9 %).

Des reprises ont été faites sur les engagements sociaux et sur les dépréciations des comptes clients pour 57 000 €.

3) Ecole de Gestion et de Commerce (page 4/14)

Le résultat 2010 est **déficitaire de 25 162.83 €**.

Les honoraires d'intervenants en formation sont en augmentation de 9 000 € par rapport aux prévisions d'où une augmentation des achats.

Les services extérieurs et autres services extérieurs sont également en dépassement notamment les frais d'annonces et insertions engagés pour la rentrée de septembre 2010.

L'achat d'une méthode pédagogique pour l'apprentissage de langues étrangères et le versement d'une subvention à l'association EGC Bourgogne figurent au poste autres charges de gestion courante pour 8 000 €.

L'écart négatif de dotations aux amortissements et provisions provient de la réduction des engagements sociaux (Mutuelle).

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI est conforme au budget (93 700 €).

Une contribution exceptionnelle de 58 000 € a été versée par le service général pour compenser le montant de taxe d'apprentissage collecté qui est inférieur aux prévisions.

4) Centre de Formation Automobile (page 5/14)

Le résultat de ce service est **excédentaire de 43 870.59 €**, pour un budget prévu en déficit de 123 200 €.

Les charges d'intérimaires, le transport des élèves et les frais de restauration ont été sous estimés au budget d'où une augmentation du poste autres services extérieurs.

Les frais de personnel sont en baisse de 5 % par rapport à 2009 du fait de l'abaissement des taux de charges liées au chômage, à la mutuelle et à la prévoyance en 2010.

Les provisions pour engagements sociaux sont supérieures aux prévisions consécutivement au départ de deux agents en congé de fin d'activité courant 2010.

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI est de 250 000 €, telle que prévue au budget.

Le service général a minoré la contribution exceptionnelle qui avait été inscrite au budget rectificatif 2010 et limité son montant à 156 200 €.

Le chiffre d'affaires est réalisé conformément aux prévisions.

Le Conseil Régional de Bourgogne a revu à la hausse le coût horaire pris en compte par apprenti. Celui-ci passe de 6.65 € en 2009 à 7.41 € en 2010, entraînant ainsi une augmentation de sa participation de plus de 200 000 €.

Les engagements sociaux (Mutuelle, congés de fin d'activité et indemnités de départ en retraite) sont repris pour 72 000 €.

5) Service Apprentissage (page 6/14)

Ce service assure la promotion de l'apprentissage, l'enregistrement des contrats et la collecte de la taxe d'apprentissage. Il est en **excédent de 12 343.50 €**.

Les frais de personnel sont en hausse de 12 000 € par rapport au budget du fait de la réorganisation de ce service en 2010 (remplacement d'un agent à temps partiel par un temps plein).

Les mouvements de personnel ont nécessité le re-calcul des engagements sociaux et une augmentation de la provision.

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI est conforme aux prévisions.

Les prestations correspondent à la facturation relative à l'enregistrement des contrats d'apprentissage (29 000 €) et au remboursement par la CCIR Bourgogne des frais de collecte et de traitement de la taxe d'apprentissage (70 000 €).

Une subvention complémentaire du FSE relative au fonctionnement du Centre d'Aide à la Décision a été prise en compte dans les comptes 2010.

6) Aproport (page 7/14)

L'exercice 2010 se solde par un **déficit de 304 041.30 €**; pour un budget prévu en équilibre.

L'écart positif sur les opérations entre services provient des intérêts sur le prêt consenti par le service général concernant les investissements TARMAC et le financement du déficit de 2009.

La hausse de 52 000 € des services extérieurs concerne, pour l'essentiel, les locations de matériels et les assurances, sous estimés au budget.

On note une économie importante des autres services extérieurs, le budget des intérimaires n'ayant pas été intégralement utilisé (- 81 000 €).

L'augmentation des impôts et taxes porte principalement sur les taxes foncières.

Les frais de personnel accusent une baisse de 9.50 % par rapport à 2009 due à deux départs courant 2010, non remplacés, au transfert d'un agent dans un autre service au 4^e trimestre 2010 et à la réduction significative des taux de charges de mutuelle, prévoyance et chômage en 2010.

Des créances irrécouvrables, provisionnées en 2009, ont été constatées dans les autres charges de gestion courante pour 145 000 € (dont 28 000 € pour Logistique Service et 115 000 € pour Aflual).

La modification de la durée d'amortissements des biens des concessions portuaires de Mâcon et Chalon-sur-Saône, opérée fin 2009 suite aux conclusions d'une expertise réalisée par le cabinet GALTIER, conduit à une réduction des dotations aux amortissements de 48 000 € par rapport aux prévisions du budget. On constate également une baisse au niveau des provisions pour engagements sociaux.

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI s'élève à 119 000 €, elle ne concerne pas le fonctionnement d'Aproport et elle couvre :

- ♦ les amortissements des immobilisations non amorties au renouvellement de la concession du Port de Mâcon (66 000 €).
- ♦ le remboursement de l'annuité d'emprunt lié aux travaux de réfection de la rue des frères Lumière à Chalon (53 000 €).

Les autres opérations inter-services correspondent au remboursement par le service général d'une quote part des salaires et charges du Pôle Maintenance et de la Direction de l'Urbanisme et des Infrastructures.

Le chiffre d'affaires prévu pour 5 400 400 € n'est réalisé qu'à hauteur de 4 626 400 € (- 361 400 € par rapport à 2009).

Voies Navigables de France a accepté de subventionner à hauteur de 20 % l'opération de crédit bail de 2005 portant sur le renouvellement de gros matériels (55 000 €).

L'écart positif de 253 000 € sur les reprises sur amortissements et provisions concerne une reprise sur les engagements sociaux (60 000 €), sur les créances clients (Logistique Service et Afluval pour 143 000 €) et sur la provision constituée pour le litige du bateau ANDRIES pour 50 000 € ; améliorant ainsi le résultat global 2010 de 110 000 €.

Au poste « transferts de charges » sont comptabilisés, notamment, les remboursements de sinistres par les assurances.

A noter également qu'une avance de trésorerie de 4 049 000 € a été consentie par le service général de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Aproport conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2010 afin de lui permettre d'assurer le remboursement anticipé d'emprunts, le financement de l'opération TARMAC sur le port de Mâcon et de couvrir le déficit à fin 2009.

7) Aérodromes (page 8/14)

Les opérations enregistrées en 2010 sur ce service concernent des créances irrécouvrables et des reprises de provisions pour engagements sociaux provisionnés à fin 2008 lors du transfert de leur gestion.

Le résultat se traduit par un **excédent de 4 857 €**.

8) Aménagements (page 9/14)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité.

Le résultat est en **déficit de 15 432.68 €** pour un budget présenté en équilibre.

Les travaux engagés en 2010 pour 72 000 € concernent l'aménagement de la ZI de Senozan. Le programme de travaux prévu à la ZI Chatenoy-Garenne n'a en revanche pas été lancé en 2010.

Les ventes de terrains correspondent à la cession du solde du stock de la ZI de Crissey (98 000 €) et d'un terrain à la ZI de Vitry en Charolais (10 000 €).

9) Service Divers (page 10/14)

Ce service regroupe les bâtiments de stockage du Centre Routier de Chalon-sur-Saône, le CFA Jean Lameloise à Mercurey et l'Amphithéâtre du Média pôle.

Le budget, présenté en équilibre est réalisé avec un **déficit de 18 688.90 €**.

Le chiffre d'affaires est constitué par les produits de locations de l'amphithéâtre.

La contribution de ressource fiscale est versée par la CCI au CFA Jean Lameloise, conformément aux prévisions.

II - COMMENTAIRES DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE (page 1/14)

1) Les charges d'exploitation

Globalement, on note une économie par rapport aux prévisions du budget sur les postes achats et charges de fonctionnement, ainsi que sur les frais de personnel.

2) Les charges financières

Elles sont réalisées conformément aux prévisions.

3) Les charges exceptionnelles

Inscrites pour 367 300 €, elles sont réalisées pour 561 700 €. L'écart positif de 194 400 € provient notamment de la VNC d'immobilisations financières cédées (100 000 €) et de charges supplémentaires réglées à notre organisme de chômage (la CMAC) dans le cadre des congés de fin d'activité, sous estimés lors de l'établissement du budget.

4) Les dotations aux amortissements et aux provisions s'établissent à 2 105 000 € et se décomposent comme suit :

- ◆ dotations aux amortissements (y compris les amortissements de caducité des concessions) pour 1 505 000 €.
- ◆ dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients (13 000 €).
- ◆ engagements sociaux (mutuelle, départs en retraite, congés de fin d'activité, allocations d'ancienneté, compte épargne temps, risque chômage) pour 282 000 €.
- ◆ provision pour risques (mouvements de personnel et litiges en cours) pour 305 000 €.

5) Les produits d'exploitation se montent à 8 725 000 €

Le budget initialement prévu n'a notamment pas été atteint à la Formation Continue (- 366 000 €), à Aproport (- 774 000 €) et les ventes de terrains au service aménagements prévues pour 566 000 € n'ont été réalisées qu'à hauteur de 115 000 €.

6) Les ressources fiscales

Les rôles supplémentaires s'établissent à 78 000 €.

7) Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation : 2 518 000 €

On note un écart négatif par rapport aux prévisions principalement au service général concernant la Cellule de Reclassement Inter-Entreprises (- 385 000 €) et à l'EGC avec un déficit de taxe d'apprentissage de 58 000 €, cet écart est toutefois atténué par le financement supplémentaire du Conseil Régional de Bourgogne pour le CFA de l'Automobile (+ 200 000€).

8) Les produits financiers

La situation de la trésorerie a permis des placements plus importants que prévus qui ont généré 75 000 € de produits financiers supplémentaires.

9) Les produits exceptionnels (407 000 €) proviennent essentiellement du remboursement du fonds associatif détenu dans l'association d'investissement des Tellines et des parts dans le capital

de Chalon Parc Expo (278 000 €) ainsi que de la réintégration de subventions d'équipement (105 000 €)

10) Les reprises sur amortissements et provisions pour 666 000 € concernent :

- ♦ les reprises sur provisions pour engagements sociaux (361 000 €).
- ♦ la reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (44 000 €)
- ♦ la reprise pour dépréciation des stocks de terrains suite aux ventes de 2010 (16 000 €).
- ♦ la reprise sur la dépréciation des comptes clients (154 000 €).
- ♦ la reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles (Bateau ANDRIES et opération Décide) pour 91 000 €.

11) Les transferts de charges

Ils correspondent à des remboursements de sinistres et à des versements par le FONGECIF et le CNASEA pour des Agents en congés de formation ou qui bénéficient de contrats aidés par l'Etat et concernent l'ensemble des services.

Conclusion :

Le résultat global au niveau de l'ensemble de la CCI se traduit par **un excédent de 742 621.17 €**

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 2 191 724.34 € (page 11/14)

Les **emplois** à 9 228 590.10 € (y compris opérations inter-services)

5 502 517.64 € (y compris opérations inter-services)

Conduisant à **un résultat budgétaire déficitaire de 1 534 348.12 €** au 31/12/2010.

Le détail des emplois et ressources de l'exercice 2010 (page 11/14) est précisé ci après dans les commentaires sur le bilan.

A noter que tous les travaux et investissements réalisés en 2010 ainsi que le remboursement d'emprunts par anticipation ont été financés sur les fonds propres à savoir :

- ♦ le solde des travaux du nouvel Hôtel Consulaire de Chalon-sur-Saône (346 000 €).
- ♦ les travaux d'économie d'énergie réalisés au siège à Mâcon et à l'Espace Emploi Formation et la réfection de la toiture de la salle Guérin pour 696 500 €.
- ♦ l'acquisition d'une grue portuaire au Port de Mâcon (sous déduction des subventions d'équipement) pour 727 000 €.
- ♦ le remboursement anticipé de deux emprunts concernant Aproport pour 924 000 €.

III - COMMENTAIRES SUR LE BILAN

A - ACTIF

1) Actif Immobilisé

a)- Immobilisations incorporelles

L'ensemble des services de la CCI s'est doté de logiciels informatiques en 2010 pour 44 000 €.

b)- Immobilisations corporelles

Le solde des travaux de construction du nouvel hôtel consulaire et les travaux d'économie d'énergie à Mâcon ont été comptabilisés au service général pour 881 900 € auquel il y a lieu d'ajouter les travaux réalisés au CFA Automobile (27 400 €) soit au total 909 300 €.

Du matériel pédagogique, du matériel informatique, du mobilier et du matériel de protection ont été acquis pour le service général, le CFA, le centre de formation Continue, l'EGC, le CFA Automobile et Aproport pour un montant de 162 600 €.

c)- Immobilisations mises en concession

Des aménagements de terrains ont été réalisés par Aproport sur les deux plateformes portuaires pour 225 700 € et du matériel et outillage industriel acquis pour 6 900 €.

Les travaux concernant le TARMAC au port de Mâcon et l'acquisition de la grue portuaire ont été comptabilisés en immobilisations en cours pour 2 041 300 €.

d)- Immobilisations financières

- ◆ Versement au fonds associatif de l'APH (3 000 €)
- ◆ Quote part de résultat dans le GIE Restaurinter (1 800 €)
- ◆ Prêt à LOGEHAB dans le cadre du 0.45 % logement (31 400 €) remboursable dans 20 ans.

2) Actif Circulant

a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ◆ Terrain à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour 146 000 €.
- ◆ Terrains aménagés (ZI Vitry, Crèches, Senozan et Chatenoy -Garenne) pour 2 376 000 €.

Il s'agit de la valeur nette. Une provision pour dépréciation de 948 000 € est comptabilisée sur l'ensemble des terrains restant à vendre.

b)- Créances d'exploitation

Créances clients 1 942 000 € (dont 97 000 € de clients douteux), dépréciés pour 81 000 € soit une valeur nette de 1 861 000 €.

c)- Autres créances : 1 973 000 € (nettes)

Il s'agit principalement de subventions d'investissement à recevoir du Fédér, de VNF et du conseil Régional pour l'acquisition de la grue portuaire (922 000 €) et pour des travaux effectués au CFA de l'Automobile (10 000 €); de subventions d'exploitation pour le service général, le service formation, le CFA, l'Apprentissage et Aproport (586 000 €); de travaux réglés par Aproport de 2007 à 2010 pour la réfection du Slipway (275 000 €) et de TVA à récupérer. La provision de 22 000 € correspond à une dépréciation des avances consenties par notre CCI à CCI. Fr.

d)- Disponibilités

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement figurent pour un montant de 9 490 000 €.

e)- **Les charges constatées d'avance** (149 000 €) concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2011 ainsi que les charges patronales sur les indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance à recevoir au 31/12/2010.

B - PASSIF

1) Capitaux propres

Le montant des **capitaux propres** s'élève à 36 929 000 €.

Les droits du concédant concernent Aproport (- 382 000 €).

Les provisions pour risques correspondent aux travaux de remise en état du SLIPWAY et aux débours éventuels relatifs à l'assignation en cours devant le tribunal de commerce de Paris (528 000 €), au litige en cours à Champforgeuil suite à l'accident survenu en juillet 2008 (13 000 €) ainsi qu'à des mouvements prévisibles de personnel (423 000 €).

Les provisions pour charges (4 420 000 €) concernent les engagements sociaux (IDR, ancienneté, médaille du travail, risque chômage et CFA, mutuelle, CET) et à une provision relative au déficit du CFA Jean Lameloise à Mercurey.

Les dettes financières se rapportent aux emprunts à rembourser (7 227 000 €) et à une dette de 944 000 € au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 948 000 € et les dettes fiscales et sociales à 2 600 000 €.

Les dettes sur immobilisations correspondent au solde de la grue portuaire (342 000 €), à la rampe d'accès du poste de chargement TARMAC (56 000 €) et à des factures restant à recevoir concernant les travaux de rénovation et d'économie d'énergie (17 000 €) auxquels il y a lieu d'ajouter les retenues de garantie sur les travaux du nouvel Hôtel Consulaire de Chalon et sur les travaux réalisés à Mâcon (47 000 €).

Les autres dettes (607 000 €) sont des charges à payer au 31/12/2010.

Les produits constatés d'avance (211 000 €) enregistrent des pensions réglées d'avance par les apprentis du CFA de l'Automobile et des produits perçus d'avance par Aproport (loyer versé par AREVA pour les années 2011 à 2014, facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux) et des subventions perçues d'avance.

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de ladite commission, sur le budget exécuté 2010 de la CCI de Saône-et-Loire.

Enfin Thierry RIZZA, Commissaire aux Comptes, au nom du groupement GRANT THORNTON/NOVANCES, donne lecture du rapport général, établi conjointement avec Christophe ALEXANDRE.

Après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, les membres présents, à l'unanimité,

- **approuvent les comptes du budget exécuté 2010 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et décident d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »**
- **donnent quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2010.**

V – DELIBERATIONS

5.1 – Plan de mandature 2011 – 2015 : adoption

RAPPORTEUR : Bernard ECHALIER

Le Président ECHALIER rappelle que le projet de programme de mandature, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, a fait l'objet d'un important travail du Bureau, des commissions et des services de la CCI.

Il rappelle les dix objectifs prioritaires, à savoir :

- être le porte-parole des 19000 entreprises du département
- participer à l'organisation de la gouvernance politique et technique de la CCIR Bourgogne et définir les collaborations avec la CCIT 71
- engager des actions économiques en faveur des savoir-faire existants, de l'économie endogène et des activités non-délocalisables
- faire émerger des domaines d'excellence dans l'industrie, les services aux entreprises et le commerce pour valoriser et maintenir les savoir-faire
- faire apparaître de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée
- renforcer les synergies avec les acteurs du développement territorial et du développement durable
- valoriser et promouvoir l'esprit entrepreneurial et les territoires
- favoriser le développement des compétences dans les entreprises de notre territoire
- faciliter l'intégration des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le monde de l'entreprise
- prévenir les mutations technologiques et les mobilités professionnelles dans les entreprises

Ces dix axes prioritaires qui visent :

- **à construire une vision commune pour mieux mobiliser**
- **à engager la CCI au service des entreprises du département**

doivent maintenant être mis en œuvre dans le nouveau contexte consulaire régional. Aussi, le Président propose à l'assemblée d'adopter ce programme.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, adoptent le plan de mandature 2011 – 2015 (cf. annexe 2).

Jean-Jacques REMILLY propose la mise en place d'un site internet où l'on puisse, entre deux assemblées générales, poser des questions et débattre des sujets importants.

Claude PATARD précise qu'il est déjà possible d'interroger les services de la CCI par mail et indique que la création d'un espace participatif réservé aux élus peut être envisagé.

5.2 – Exonération de la « taxe pour frais de CCI » pour certaines entreprises nouvelles créées en 2011

RAPPORTEUR : Claude PATARD

Les dispositions de l'article 1602 A du Code Général des Impôts prévoyant la possibilité d'exonérer de la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie les entreprises visées au I de l'article 1464 B du Code Général des Impôts concernant notamment certains établissements créés ou repris à une entreprise en difficulté, ont été maintenues dans le cadre des nouvelles dispositions concernant le financement des C.C.I.

Les recettes fiscales des C.C.I. sont pour partie couvertes par une taxe pour frais de C.C.I. constituée de deux contributions : une taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) et une taxe additionnelle à la cotisation à la valeur ajoutée.

L'exonération s'applique pour les deux années suivant celle de la création de l'entreprise et est limitée à certaines entreprises remplissant les conditions légales. Ces conditions sont différentes selon qu'il s'agit d'une création d'établissements ou d'une reprise.

Elle est subordonnée à une décision de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui doit intervenir avant le 1^{er} octobre 2011 et ne peut être décidée que pour les entreprises et les zones éligibles de l'ensemble de la circonscription consulaire.

En 2009 et 2010, la C.C.I. avait décidé de ne pas exonérer de la taxe pour frais de C.C.I. les entreprises susceptibles de l'être.

Pour cette année, il est à nouveau proposé à l'Assemblée de confirmer la position de la C.C.I.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de ne pas accorder d'exonération de la taxe pour frais de C.C.I. telle que le Code Général des Impôts en donne la possibilité.**
- **de transmettre la présente délibération au Directeur départemental des Finances Publiques.**

5.3 – Modification du règlement intérieur de la CCI de Saône-et-Loire

RAPPORTEUR : Bernard ECHALIER

La loi de réforme des CCI prévoyait dans son article 40-II-2^{ème} alinéa que les règlements intérieurs des CCI devaient être mis en conformité avec la loi au plus tard dans les six mois de l'élection ; celle-ci ayant eu lieu le 8 décembre 2010 pour la CCI de Saône-et-Loire, la date limite était en principe le 8 juin 2011.

Nous avons informé les membres, lors de l'assemblée générale du 2 mai dernier qu'un projet de règlement intérieur tenant compte du Règlement de la CCIR Bourgogne et des travaux conduits par l'ACFCI sur ce sujet, serait présenté à l'assemblée générale du 27 juin.

Les services de la C.C.I. et le Bureau ont travaillé sur le vade-mecum produit par l'ACFCI et un projet de règlement intérieur a été élaboré qui tient compte des nouvelles dispositions introduites par la réforme ; celles-ci portent notamment sur les points suivants :

- *La Tutelle administrative et financière de la CCI* est désormais exercée par le Préfet de la région Bourgogne
- **Article 35 - Assemblée générale réunie en séance extraordinaire** : possibilité d'une consultation électronique de l'assemblée générale,
- **Article 51 - Rôle et attributions du bureau** : la notion de délégation de compétence au Bureau est prise en compte (délibération déjà votée par la CCI le 7 février 2011)
- **Article 10 - Devoir de réserve des membres**, notamment par rapport à des pétitions, interviews, mémoires...
- **Article 36 - le Président : Limite du nombre de mandats – conditions d'éligibilité** : un membre élu ne peut exercer plus de trois mandats de président de la chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire, quelle que soit la durée effective de ces mandats
- **Article 50 - Conditions pour être membre du bureau - limite d'âge** : afin de favoriser le renouvellement du bureau, il est proposé que la limite d'âge pour l'élection des membres du bureau soit fixée à 65 ans révolus à la date du dernier jour du scrutin pour l'élection de la chambre
- **Article 101 – prévention du risque de prise illégale d'intérêts - obligation d'abstention** qui reprend les dispositions antérieures et le vade-mecum de l'ACFCI.

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée de délibérer sur ce projet de nouveau Règlement Intérieur tel que les membres élus l'ont reçu par courrier électronique, étant précisé que ce document sera transmis à l'autorité de tutelle correspondante, à savoir la Préfecture de Région, qui dispose d'un délai de deux mois pour l'homologuer.

Pour le cas où ce nouveau Règlement Intérieur devrait être modifié ou s'il n'était pas homologué par l'autorité de Tutelle, il serait alors réexaminé par le Bureau de la CCI et soumis de nouveau à l'approbation de l'assemblée lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, prennent bonne note des nouvelles dispositions introduites par la réforme et approuvent le nouveau Règlement Intérieur de la CCI de Saône et Loire.

Avant de passer à la délibération suivante, Claude PATARD demande à Thierry RIZZA, Commissaire aux Comptes de la CCI, de quitter momentanément la séance.

5.4 – Nomination du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

RAPPORTEUR : Bernard ECHALIER

L'article 112 de la Loi n° 95-116 du 4 février 1995 a introduit l'obligation pour les Chambres de Commerce et d'Industrie de nommer un COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE et un SUPPLEANT pour six exercices comptables.

La CCI de Saône et Loire a lancé un marché à procédure adaptée, le 28 avril 2011.

La Commission Consultative des Marchés, présidée par Alain CHANDIOUX s'est réunie le 10 juin 2011 afin de procéder à l'ouverture des plis des 7 candidatures reçues et le 22 juin 2011 pour examiner les offres.

Après étude comparative des offres, la Commission Consultative des Marchés, réunie le 22 juin 2011, propose le classement suivant :

N° 1 : GRANT THORNTON, pour un montant de 13 500 € H.T. par exercice

N° 2 : NOVANCES, pour un montant de 15 950 € H.T. par exercice

Aussi, sous réserves de vérification des conditions prévues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, et conformément à l'article L 225-226 du code de commerce relatif aux incompatibilités, la Commission propose de nommer pour les exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 :

- la société GRANT THORNTON, pour un montant de 13 500 € H.T. par exercice

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, entérinent le choix de la Commission Consultative des Marchés de la CCI, à savoir :

- **La désignation de la société GRANT THORNTON, 2 Boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON**
- **La désignation de la société IGEC, 3 rue Léon Jost – 75017 PARIS, Commissaire aux Comptes Suppléant,**
- **pour six exercices comptables à compter de 2011, et pour un montant global d'honoraires de 13 500 € H.T. par exercice,**
- **Autorisent le Président à signer la convention correspondante.**

5.5 – Attribution des marchés pour les travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile
--

RAPPORTEUR : Bernard ECHALIER

Les travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile de Mâcon ont fait l'objet d'une délibération de la CCI 71 en date du 23 novembre 2009 et d'un appel d'offres « Marchés à procédure adaptée ».

A l'issue de cet appel d'offres, la CCI a reçu des offres pour l'ensemble des 15 lots.

Les plis ont été ouverts le 16 juin 2011 et afin de ne pas retarder le démarrage des travaux, la commission consultative des marchés a examiné les lots suivants :

- Lot 1 : Espaces extérieurs VRD
- Lot 2 : Démolition Maçonnerie
- Lot 4 : Charpente métallique

Elle a proposé l'attribution du

- Lot 1 : Espaces extérieurs VRD à l'entreprise PELICHET T.P. à Blanzay pour un montant H.T. de 78 507,91 €
- Lot 2 : Démolition Maçonnerie à l'entreprise SAONE BTP à Mâcon pour un montant H.T. de 179 614,85 €
- Lot 4 : Charpente métallique à l'entreprise BEJEAN SA à COURLANS (39) pour un montant H.T. de 50 368,59 €

Les 12 autres lots seront examinés après étude par l'architecte lors d'une commission consultative des marchés, en juillet 2011.

Le total prévisionnel des marchés s'établissant à environ 892 000 H.T. et étant supérieur au montant fixé par la délibération du 16 mars 2009 (836 120,40 € H.T.) qui autorise le Président à conclure les marchés sans passage de ceux-ci en Assemblée Générale, sous réserve :

- que le montant annuel de ces marchés ne dépasse pas le montant des crédits prévus au budget,
- qu'il suive l'avis de la Commission Consultative des Marchés,
- que le montant d'un marché ne dépasse pas un montant maximum fixé annuellement par l'assemblée générale.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident d'autoriser le Président à signer :

- **les marchés pour les lots 1, 2 et 4 mentionnés ci-dessus pour un montant total de 308 491,35 € H.T.**
- **à titre dérogatoire et afin de ne pas retarder les travaux, les autres marchés dans la mesure où ils sont conclus avec les entreprises proposées par la commission consultative des marchés.**

Thierry RIZZA rejoint l'Assemblée pour la poursuite des travaux.

VI- ACTIVITES CONSULAIRES : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

6.1 – Commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme du 23 mai 2011

RAPPORTEUR : Jean-Philippe ANCIAUX

La commission Hôtellerie, Restauration, Tourisme a validé 2 actions collectives entrant dans le programme de mandature qui concernent l'économie touristique du département. Ces opérations préconisent de mobiliser les entreprises du Tourisme autour d'actions innovantes et remplissent le double objectif d'accroître la notoriété et l'activité économique de l'entreprise, ainsi que l'objectif et la fréquentation touristique du département.

1. L'une concerne une action de développement des entreprises de nos ressortissants restaurateurs et ressort de ce qu'il convient d'appeler le tourisme culinaire. Cette forme de tourisme est une de celles qui connaît la plus forte croissance et des perspectives de développement intéressantes. Notre département est particulièrement bien placé dans l'imaginaire collectif du « bien manger ».

La CCI va initier une action qui a pour but de fédérer et promouvoir des établissements de restauration sélectionnés autour des notions de terroir, d'authenticité et de qualité.

2. L'autre concerne le développement des activités touristiques liées à la pêche à la ligne. Le tourisme halieutique, puisque tel est son nom, constitue à n'en pas douter une véritable opportunité de développement touristique susceptible de s'inscrire en propre ou de participer à la dynamique générale. Nombreux en effet sont les pratiquants et souvent leurs accompagnants à fréquenter les 4000km de rivière et de canaux et les 1500ha de plan d'eau offerts par le département.

Un partenariat avec la fédération départementale de la pêche portant sur l'édition d'un guide est en cours.

Au sommaire, les meilleurs sites du département mais aussi les hébergements, les marchands d'article de pêche et les activités des accompagnants.

Cette clientèle constitue un véritable marché pour le professionnel du tourisme et son accroissement est un nouvel axe de développement pour la Saône-et-Loire.

6.2 – Commission Industrie, Services aux Entreprises et Environnement du 21 juin 2011

RAPPORTEUR : Alexandre VION

Les points suivants ont été abordés :

L'environnement et le développement durable :

➤ « 1.2.3 environnement » :

Opération collective financée à 70% par l'ADEME Bourgogne pour accompagner de façon progressive les entreprises dans une démarche environnementale et permettre la certification ISO 14001 : 10 entreprises engagées et 3 entreprises certifiées à ce jour. Opération à reconduire au niveau régional en 2012.

➤ « optimisez votre énergie » :

C'est une opération collective régionale pour maîtriser les énergies dans l'entreprise. Cette opération ayant rencontré un fort succès, elle sera poursuivie et élargie auprès des commerces, services, hôtellerie et restauration avec l'embauche d'un chargé de mission énergie, financé à 60% par l'ADEME Bourgogne, qui est en cours de recrutement.

➤ « la prévention des déchets » :

La CCI71 a été sollicitée par le GC71 pour travailler sur l'élaboration d'un programme de déploiement d'actions de prévention. Ce programme a pour objectif de réduire la production des déchets à la source et s'adresse à l'ensemble de nos ressortissants. Il s'inscrit dans le Plan Départemental de prévention des déchets et sera développé sur 24 mois à compter de janvier 2012.

Présentation des travaux sur l'émergence et le développement des nouveaux marchés :

Le service Industrie de la CCI de Saône-et-Loire a mis en œuvre une démarche pour renforcer les actions d'appui-conseils aux entreprises sur l'ensemble du territoire.

Cette initiative repose sur une analyse des filières industrielles et de leur potentiel de développement de nouveaux marchés. Elle s'appuie sur l'élaboration d'un programme de mise en œuvre d'un schéma opérationnel de « clusters et grappes d'entreprises ».

La méthodologie déployée comprend :

- un ciblage de nouveaux marchés au sein de chaque filière,
- une consultation des entreprises concernées par cette thématique,
- un travail en groupes projets pour faire aboutir des nouvelles thématiques de coopération entre les entreprises,
- des plans de progrès qui permettront de définir des modèles économiques rentables et viables à moyens termes.

Présentation du travail engagé avec un groupe d'entreprises sur l'émergence du cluster appelé :

- « Sûreté Prédictive », d'autres sont en cours d'élaboration dans l'agroalimentaire via les circuits courts, la logistique, la filière verte et l'éco-habitat.

Synthèse de l'expression et attente de la mandature :

Les membres présents ont réalisé une chaîne de valeur qui reprend l'ensemble des enjeux de la commission industrie pour la prochaine mandature. Un débat est initié avec les participants sur le choix des priorités à courts, moyens et longs termes pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions.

6.3 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 22 juin 2011

RAPPORTEUR : Antoine DIAZ

Points abordés :

Proposition, validation et priorisation des actions dans le cadre du plan de mandature

Suite de la réflexion sur l'élaboration de la chaîne de valeur de la formation. Le débat sur le travail mené lors de la précédente réunion permet de faire ressortir les points suivants :

Formation Initiale : Veille sur le besoin de formation (EGC..) - Devenir acteur de l'orientation

Formation Alternance : Adapter des formations aux besoins identifiés (décloisonnements des appellations - Développer la formation des tuteurs (voir incitation...))

Formation Création entreprises : Promotion du parrainage

Formateurs et Intervenants : Mutualiser des compétences pour faire émerger des pôles d'expertises

Support : Maintenir la conformité des enregistrements des contrats d'apprentissage - Poursuivre et améliorer la collecte de la taxe d'apprentissage

Questions d'actualité

Point au 31 mai 2011

On note une légère baisse des effectifs en Formation Continue et Formation Initiale, excepté l'EGC où les effectifs sont en hausse.

Compte-rendu des différentes réunions du Service Public pour l'Emploi Local

Suite à l'annonce du Président de la République du 1er mars 2011 relatif à la mobilisation pour l'emploi, le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé a émis une instruction à l'intention des Préfets et Sous Préfets.

Cette instruction leur indique :

- Le périmètre de leur action
- L'organisation de leur action
- Les objectifs et les indicateurs associés
- Les modalités et le rythme de remontée des données

Les membres obligatoires sont un responsable de la DIRECCTE, un responsable de Pôle Emploi, un responsable des missions locales concernées. Le SPEL peut être élargi aux Maisons de l'Emploi, Cap Emploi, Elus locaux, réseau consulaire, partenaires sociaux, réseaux des experts comptables et toutes organisations ou associations à la demande du Sous Préfet ou Préfet

En Saône et Loire nous comptons 5 SPEL (Chalon, Mâcon, Louhans, Charolles, Autun/CCM).
Représentants de la CCI : Françoise Mathieu Humbert - Christian BIEVRE
L'essentiel des débats est mis sur la Promotion de l'Alternance (Apprentissage et Contrat de Professionnalisation).

Confirmation des dates et lieux des différentes réunions de la Commission Formation Professionnelle et Emploi

Prochaine Commission le 14 septembre.

6.4 – Commission Commerce et Services aux Particuliers du 27 juin 2011

RAPPORTEUR : Pierre PETITJEAN

La commission a examiné les dossiers suivants :

- Passion Commerce : L'évènement et son déroulé ont été présentés aux membres de la commission et l'opération est jugée intéressante.
- Etude des demandes de subventions fonds de concours aux actions d'animation commerciale :
 - 26 demandes ont été déposées
 - 610 383 € d'actions proposées
 - 94 217 € attribués

7 UCIA ont vu leur subvention plafonnée à 6 000 €, le montant attribué dépassant le plafond annuel par UCIA.

Aucune bonification pour adhésion à la Fédération des Unions Commerciales n'a été attribuée. La commission se réserve cependant le droit de revoir sa position si le montant des sommes versées ne dépasse pas le plafond de 85 000 €.

Pour mémoire, en 2010, 29 UCIA avaient déposé une demande. Le montant des subventions attribuées en commission s'élevait à 95 058 € pour 636 537 € d'actions proposées.

Le pourcentage des sommes réellement distribuées en fonction des factures reçues reste semblable à celui des années précédentes, soit 70 % du plafond annuel.

VII– BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES

Pascal LEYES, Directeur général adjoint, commente les résultats du baromètre qui propose un regard sur les 6 derniers mois et les perspectives de juin 2011 à novembre 2011 (document « InfoEco des CCI de Bourgogne », distribué en début de séance à tous les participants).

A noter l'amélioration de l'activité en 2010 qui se confirme puisque les indicateurs sont à la hausse, à l'exception de l'indicateur « marges ».

Par secteur d'activité : l'Industrie et le Commerce ont connu un semestre favorable ; le secteur des Services reste stable. En revanche, le BTP rencontre encore des difficultés.

Pour les 6 prochains mois, les prévisions des dirigeants sont optimistes et confiants quant aux perspectives de progression de l'activité.

Le thème d'actualité, traité sous forme de question FLASH, porte ce mois-ci sur « l'innovation en Saône-et-Loire ».

VIII– QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS

8.1 – Désignation des membres associés de la CCI de la Région Bourgogne

La C.C.I. de Saône-et-Loire a proposé comme membres associés de la CCI de la région Bourgogne :

- Yves **TOITOT**
- Michel de **LANVERSIN**
- Hervé **JUILLET**
- Alain **GAUTHEY**
- Alexandre **VION**
- Gérard **MOREL**
- Sylvie **BOUILLARD**
- Joël **PAUCHARD**

A noter que ces personnes figurent parmi les membres titulaires suppléants de la CCIR Bourgogne

8.2 – Information sur les appels d'offres et marchés publics

Conformément à l'article 5.3.6 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

RAPPORTEUR : Alain CHANDIOUX

I - Marchés prévus :

- Personnels intérimaires
- Zone industrielle de la Garenne : appel à maîtrise d'œuvre
- Atelier maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône
- Assistance maîtrise d'ouvrage – Conducteur opérations

II - Commission consultative des marchés du 22 juin 2011 :

Mode de passation des marchés examinés : Marchés à procédure adaptée

➤ Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant

Proposition attributaire : **Société GRANT THORNTON, Dijon**
pour un montant de 13 500 € H.T. par exercice,
pour six exercices comptables à compter de 2011

➤ Désignation d'un prestataire restauration pour le CFA Automobile Mâcon

Proposition attributaire : **Société AVENANCE ENSEIGNEMENT,**
pour un prix de 2,35 € H.T. le repas

➤ Marchés dans le cadre des travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile Mâcon (voir ci-dessus)

Proposition attributaires :

Lot 1 : Espaces extérieurs VRD à l'entreprise **PELICHET T.P. à Blanzay**
pour un montant H.T. de 78 507,91 €

Lot 2 : Démolition Maçonnerie à l'entreprise **SAONE BTP à Mâcon**
pour un montant H.T. de 179 614,85 €

Lot 4 : Charpente métallique à l'entreprise **BEJEAN SA à COURLANS (39)**
pour un montant H.T. de 50 368,59 €

➤ Aménagement niveau R+2 Hôtel Consulaire

Proposition attributaires :

Lot 1 : Menuiserie aluminium : déclaré infructueux.
Le marché devra être relancé

Lot 2 : Menuiserie bois :
MENUISERIE DU CHALONNAIS pour un montant H.T de 25 112,00 €

Lot 3 : Plâtrerie – peinture
Entreprise VAGINET, pour un montant H.T. de 34 191,00 €

Lot 4 : Revêtement de sols
LA MAISON DU TAPIS, pour un montant H.T. de 12 500,56 €

Lot 5 : Faux-plafonds
Société ISOPLAC, pour un montant H.T. de 8 066,85 €

Lot 6 : Plomberie
Entreprise MOREAU, pour un montant H.T. de 6 994,45 €

Lot 7 : Chauffage – climatisation
Société SIX M, pour un montant H.T. de 46 600,00 €

Lot 8 : Electricité
Entreprise SOCHALEG, pour un montant H.T. de 29 143,49 €

8.3 – Désignations complémentaires au sein de Commissions et/ou Instances

1/ Commission consultative des Marchés

Michel de Lanversin, désigné en qualité de membre suppléant de la Commission lors de l'assemblée générale du 2 mai dernier, est nommé titulaire.

La commission se trouve désormais constituée comme suit

Titulaires	Suppléants
Alain CHANDIOUX, Président	Michel ALAINE
Michel de LANVERSIN	Jean-Claude LAJUGIE
Patrick DEPELLEY	Pierre PETITJEAN
Vincent LONGUEVILLE	Alain THOUVENOT
Gérard MOREL	
Yves TOITOT	

2/ CCIPLR

Dans le cadre de la loi relative aux transferts de personnel de droit public sous statut employé au 1^{er} janvier 2013 et à la mise en place de la régionalisation, une Commission Paritaire Locale Interconsulaire (CPLIR) doit être mise en place au plus tard fin juin 2011.

Cette commission comprendra :

- **10 membres titulaires** (soit 5 représentants employeurs et 5 représentants du personnel)
- **10 membres suppléants** (soit 5 représentants employeurs et 5 représentants du personnel).

Les représentants du personnel de chaque CCI à la CPLIR sont élus par les représentants titulaires élus à la Commission Paritaire Locale parmi les représentants titulaires ou suppléants à la CPL de leur CCI respective.

Pour la CCI de Saône-et-Loire, les représentants à la CPLIR sont :

Représentants du personnel : Katia DELRIEU (titulaire)
Claire DRAPIER (suppléante)

Représentants Employeurs : Bernard ECHALIER (titulaire)
Claude PATARD (suppléant)

IX – CONCLUSION

Intervention de Monsieur le Préfet de Saône et Loire

Monsieur le Préfet tient à souligner, dans le cadre de la mise en place d'une Commission Paritaire Locale Interconsulaire, le travail important qu'il reste à fournir pour stabiliser cette nouvelle structuration institutionnelle. Il faudra, souligne-t-il, construire une stratégie régionale commune, créer une unité en Bourgogne mais ne pas s'enfermer dans une « logique de frontière ».

S'agissant de la conjoncture, il confirme que la reprise amorcée en 2010 se poursuit et que l'on revient à la normale, avec un très bon premier trimestre. Toutefois, au niveau de l'emploi, l'évolution est lente et inégale, car il y a encore beaucoup de contrats courts et de temps partiels. Il convient de rester vigilant afin que cette reprise s'installe dans la durée.

Il revient ensuite sur le volet « formation » et rappelle l'engagement des services de l'Etat pour promouvoir l'alternance et l'apprentissage. Des moyens seront mis en œuvre pour inciter les employeurs à recourir à l'apprentissage. Il faudra favoriser, entre autres, pour certains métiers, le rapprochement entre demandeurs d'emploi et entreprises, permettre un contact plus direct avec le milieu professionnel... Il ajoute que les services de l'Etat et la CCI devront poursuivre, ensemble, cet important travail.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER